

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 302 portant dissolution du foyer du
64^e régiment d'infanterie de Coëtquidan (Morbihan).**

Du 17 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 6 5 A

*Mot(s) clef(s) : CERCLE — FOYER — DISSOLU-
TION*

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 707

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 15.*

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽²⁵⁾, modifié,
portant organisation et fonctionnement des cercles et
des foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽²⁶⁾, modifié,
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1831/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 20
octobre 2000⁽²⁷⁾, modifiée, relative à l'organisation
et au fonctionnement des foyers de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le foyer du 64^e régiment d'infanterie de Coët-
quidan (Morbihan) est dissous à compter du 31 mai
2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet orga-
nisme sont transférés au cercle mixte des écoles de
Coëtquidan.

Art. 3. Le général commandant la région terre Nord-
Ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT

(25) BOC, p. 3902 - BOEM 135 et 107.

(26) BOC, p. 2549 - BOEM 510.

(27) BOC 2001, p. 277 - BOEM 707.

DIRECTION CENTRALE DU COMMISSARIAT DE
L'ARMÉE DE TERRE : *sous-direction administra-
tion générale ; bureau droits collectifs.*

**ARRÊTÉ N° 304 portant dissolution du cercle
mixte de garnison de Brienne-le-Château(Aube).**

Du 17 mai 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 9 6 4 A

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 135

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 16.*

LA MINISTRE DE LA DÉFENSE,

Vu le décret 81-732 du 29 juillet 1981⁽²⁸⁾ modifié, por-
tant organisation et fonctionnement des cercles et
foyers dans les armées ;

Vu le décret 91-687 du 14 juillet 1991⁽²⁹⁾ modifié,
fixant les attributions des services du commissariat ;

Vu l'instruction 1832/DEF/DCCAT/ABF/AF/3 du 11
avril 2001⁽³⁰⁾ relative à l'organisation et au fonc-
tionnement des cercles de l'armée de terre.

ARRÊTÉ :

Art. 1. Le cercle mixte de garnison de Brienne-le-
Château (Aube) est dissous à compter du 28 février
2006.

Art. 2. Les avoirs en deniers et le matériel de cet
organisme sont transférés au cercle mixte du groupe-
ment de camp de Mailly-le-Camp (Aube).

Art. 3. Le général gouverneur militaire de Metz,
commandant de la région terre Nord-Est, des forces
françaises et de l'élément civil stationnés en Allema-
gne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général, directeur central du commis-
sariat de l'armée de terre,*

Albert BONNENFANT.

(28) BOC, p. 3902 ; BOEM 135 et 107.

(29) BOC, p. 2549 ; BOEM 510.

(30) BOC, p. 2921 ; BOEM 135.